

SECTION 1: Identification**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : WRL™ AEROSOL
Groupe de produits : Mélanges

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur**Fabricant**

Whitmore Manufacturing LLC
930 Whitmore Drive
Rockwall, Texas, 75087
USA
T 1.972.771.1000
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

Distributeur

Jet-Lube of Canada LTD
Units 8 & 9, 1260 - 34 Avenue
Nisku, AB, T9E 1K7
Canada
T 1.780.463.7441
Regulatory@whitmores.com - www.jetlube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7
Pour les États-Unis et le Canada : 1.800.424.9300
Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1.703.527.3887
(appels en PCV acceptés)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS CA)**

Gaz sous pression Gaz liquéfié	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Liquides inflammables, Catégorie 4	H227	Liquide combustible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	H319	Provoque une sévère irritation des yeux

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence**Étiquetage GHS CA**

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H227 - Liquide combustible
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
distillates, hydrotreated light	-	n° CAS: 64742-47-8	56,21	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
Dodecenylsuccinic acid reaction product	-	n° CAS: Proprietary	2,37825	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Causes serious eye irritation. (Annex VI). Causes skin irritation. May be fatal if swallowed and enters airways.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)	2 (> 30 minutes)	0.3 mm - 0.6 mm	

Protection oculaire:

Lunettes de protection obligatoire

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: ambré
Odeur	: odeur de pétrole
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: -50 °C
Point d'ébullition	: 199 – 260 °C
Point d'éclair	: > 79 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Peu soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 3,3 – 6
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 4,6 – 6 cSt (@40°C)
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Groupe de gaz : Press. Gas (Liq.)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aérosol extrêmement inflammable.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -

Dodecenylsuccinic acid reaction product (Proprietary)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
ATE CA (oral)	300 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	≥ 0,024 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Danger par aspiration	: Non classé

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Viscosité, cinématique	1,97 mm ² /s (25 °C)
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux

Dodecenylsuccinic acid reaction product (Proprietary)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Causes serious eye irritation. (Annex VI). Causes skin irritation. May be fatal if swallowed and enters airways.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

WRL™ AEROSOL	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6
distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
CL50 - Poissons [1]	2,2 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Invertebrata)

12.2. Persistance et dégradabilité

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Non rapidement dégradable	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

WRL™ AEROSOL	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6
distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (Log Kow > 5).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	6 – 8,2

12.4. Mobilité dans le sol

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)	
Tension de surface	0,026 N/m (20 °C)
Écologie - sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récepteur conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1013	NA1993	1013	1013
14.2. Désignation officielle pour le transport			
DIOXYDE DE CARBONE	Combustible Liquid, n.o.s. (; distillates, hydrotreated light)	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.2	3	2.2	2.2
	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	III	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

UN-No. (TDG)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)

: UN1013

: 148 - (1) La partie 5 (Contenants) ne s'applique pas aux détecteurs de rayonnement contenant ces marchandises dangereuses dans des récipients à pression non rechargeables si les conditions suivantes sont réunies :

a) la pression de service de chaque récipient est inférieure à 5 000 KPa;

b) le volume de chaque récipient est inférieur à 12 L;

c) chaque récipient a une pression minimale d'éclatement, selon le cas :

(i) d'au moins trois fois la pression de service, lorsqu'il est muni d'un dispositif de surpression,

(ii) d'au moins quatre fois la pression de service, lorsqu'il n'est pas muni d'un dispositif de surpression;

d) chaque récipient est fabriqué de matériau qui ne se fragmente pas en cas de rupture;

e) chaque détecteur est fabriqué selon un programme d'assurance de la qualité;

f) les détecteurs sont transportés dans des contenants extérieurs robustes;

g) un détecteur dans son contenant extérieur peut résister à une chute de 1,2 m sans qu'il y ait rupture du détecteur ou que le contenant se brise.

(2) La partie 5 (Contenants) ne s'applique pas aux détecteurs de rayonnement qui contiennent des matières dangereuses dans des récipients à pression non rechargeables et qui sont inclus dans un équipement si, à la fois :

a) les conditions prévues aux alinéas (1)a) à e) sont respectées;

b) l'équipement est contenu dans un contenant extérieur robuste ou assure aux détecteurs une protection équivalente à celle d'un contenant extérieur robuste.

(3) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas aux détecteurs de rayonnement qui contiennent ces marchandises dangereuses dans des récipients à pression non rechargeables, y compris les systèmes de détection de radiation, si ces détecteurs sont conformes aux exigences prévues aux paragraphes (1) ou (2), selon le cas, et si la capacité des récipients contenant les détecteurs est inférieure à 50 mL.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée

: 0.125 L

Quantités exemptées (TDG)

: E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers

: 75 L

DOT

N° ONU (DOT)

: NA1993

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)

: 378, 392

Quantités limitées (IMDG)

: 120 ml

Quantités exceptées (IMDG)

: E1

Instructions d'emballage (IMDG)

: P200

N° FS (Feu)

: F-C - FICHE ANTI-INCENDIE Charlie – GAZ ININFLAMMABLES

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FS (Déversement) : S-V - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Victor – GAZ (ININFLAMMABLES, NON TOXIQUES)
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Propriétés et observations (IMDG) : Liquefied, non-flammable gas.Heavier than air (1.5). Cannot remain in the liquid state above 31°C.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 200
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 200
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg
Disposition particulière (IATA) : A202
Code ERG (IATA) : 2L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

distillates, hydrotreated light (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)

Dodecenylsuccinic acid reaction product (Proprietary)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07-08-2022
Date de révision : 11-18-2022
Remplace la fiche : 07-08-2022

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

WRL™ AEROSOL

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Textes complet des phrases H:

H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.